

**ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE - ANNEE 2021****solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles  
décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage***seules les cases jaunes peuvent faire l'objet d'une saisie*

VOTRE ENTREPRISE	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	
SIRET :	
Contact entreprise	
Nom	
Prénom :	
Téléphone :	
Mail :	

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE
Lycée des métiers Raymond Cortat 55 Avenue du docteur Chanal 15000 AURILLAC <b>Code UAI 0150008C</b>

**Montant de votre versement au profit du lycée Raymond Cortat**Mode de règlement - avant le 31 mai 2021 (cocher la bonne case)

Par virement sur le compte :

IBAN FR76 1007 1150 0000 0010 0001 569

BIC TRPUFRP1

*(mentionner votre numéro SIRET et "TA 2020" en libellé de virement)*

Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Raymond Cortat

**Signature et cachet de l'entreprise**

--